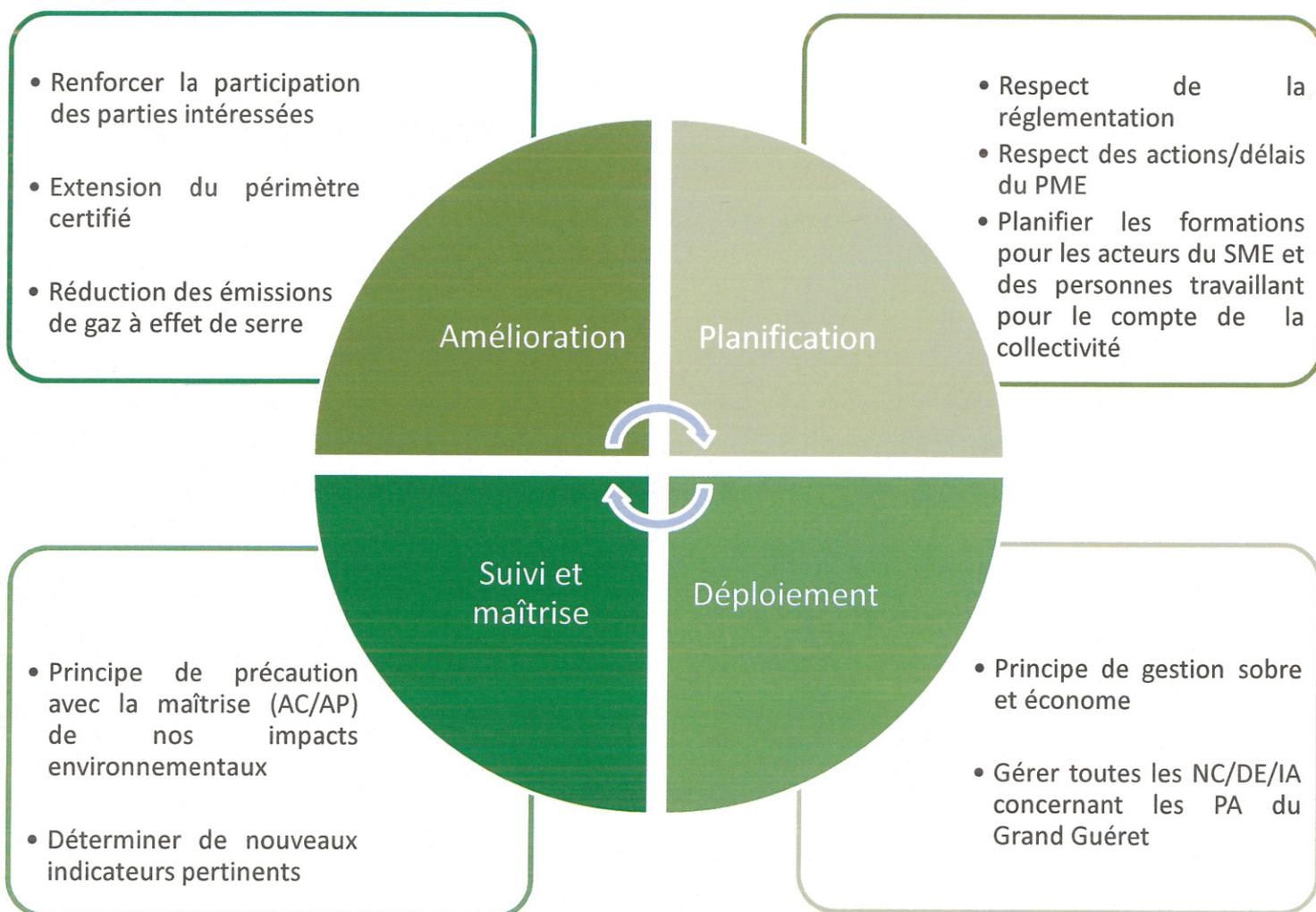


Politique Environnementale

Dès l'année 2000, au début de l'aménagement de la zone industrielle « Les Garguettes », la volonté politique de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury était d'offrir aux investisseurs un cadre paysager soigné, respectant le maillage bocager existant, ou le reconstituant.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en confie la charge au Vice-Président Jacques VELGHE et s'engage, tant au stade de la conception, de la réalisation, de la gestion, que dans l'accueil des activités, à rechercher la meilleure performance environnementale, par des actions innovantes comme « l'écologie industrielle et territoriale », visant à réduire les impacts environnementaux sur les Parcs d'Activités et Industriels de l'Agglomération du Grand Guéret, conformément au référentiel ISO 14001.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, selon les principes suivants :



Guéret le 10 mars 2016

Le Président,


E. CORREIA

